

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

## RAIFORT HE

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

#### 1.1. Identification de produit

RAIFORT HE

Identification du produit : RAIFORT HE code RHE  
Numéro C.A.S TSCA : 84775-62-2 ; ;  
Numéro CAS EINECS :  
Numéro EINECS : 283-891-0  
Numéro EC (REACH) :  
N° enregistrement REACH : Exempted (FOOD only)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première aromatique concentrée.  
N'est pas destiné à l'usage personnel sous cette forme ou cette concentration.  
Pour usage industriel seulement.

Usage : **Substance aromatisante**

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SAS DIFFUSIONS AROMATIQUES  
558 allée des Parfums  
Parc d'activités "Les Hauts de Grasse"  
06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE  
Tél:+33 (0)4 93 60 82 82  
Fax :+33 (0)4 93 60 82 79  
Web :www.diffusions-aromatiques.fr  
Email :contact@diffusions-aromatiques.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence 24h/24 - 7j/7 : Numéro ORFILA (INRS) :+33 (0)1.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification :

(Législation CLP)

ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1  
EHC1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1  
FL3 Liquides inflammables 3  
RS1A Sensibilisation respiratoire 1A (solide/liquide)  
SC11 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 1  
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H310 - Mortel par contact cutané

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

RAIFORT HE

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H330 - Mortel par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Mention : DANGER**

## 2.2. Éléments d'étiquetage de la substance ou du mélange

Classification :

(Législation CLP)



Mention d'avertissement : DANGER

EDI1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1  
EHC1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1  
FL3 Liquides inflammables 3  
RS1A Sensibilisation respiratoire 1A (solide/liquide)  
SCI1 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 1  
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H310 - Mortel par contact cutané  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H330 - Mortel par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
P301+P330+P331 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. ne pas faire vomir.  
P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## 2.3. Autres dangers

**Contient Allyl isothiocyanate PROHIBE IFRA, 2-Phenylethylisothiocyanate**

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Composants

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

RAIFORT HE

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	Pourcentage %
Allyl isothiocyanate PROHIBE IFRA (No REACH : 01-2120771363-54-****)	57-06-7	200-309-2	ED11, EHC1, FL3, RS1A, SC11, SS1B - H226, H302, H311, H314, H317, H330, H334, H410	[ 30-50 ]
2-Phenylethylisothiocyanate	2257-09-2	218-855-5	ATO4, EDI2 - H302, H319	[ 10-20 ]

## 3.2. Description

NOM BOTANIQUE : **Armoracia Rusticana**

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon les zones infectées. Rincer à l'eau claire. Si l'irritation persiste, ou si des signes de lésions apparaissent, consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec les yeux :** Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes, ne pas oublier de retirer les lentilles) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacrylocérum. Si des signes d'irritation persistent ou s'il y a lésions de tissus consulter un ophtalmologue.

**En cas d'ingestion :** Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Prendre un avis médical immédiatement.

**En cas d'inhalation excessive :** Transporter la personne à l'air frais et l'y laisser. Contacter immédiatement un médecin.

**Commentaire général:** En cas de doute, un suivi médical est de la plus grande importance.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible  
Tenir compte des phrases de risques et de sécurité

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Selon le type de produit :

- Extincteurs à CO<sub>2</sub>, poudre sèche ou mousse
- Eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir l'emballage (si nécessaire)

#### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau direct

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) ou de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

RAIFORT HE

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

pas respirer les fumées

## 5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants doivent être équipés d'appareils de protection adaptés (respiratoire et combinaison). Les températures élevées peuvent causer de fortes pressions à l'intérieurs des emballages fermés.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter des gants (si possible en caoutchouc naturel) pour toute manutention lors de fuites afin d'éviter le contact avec la peau, un nettoyage corporel doit être respecté en cas de contact.
  - Eviter de respirer les vapeurs dégagées.
  - Suivre les règles d'hygiène habituelles en cas d'écoulement accidentelle.
  - Assurer une aération adéquate du lieu de travail après un écoulement accidentel
- Sé référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.**

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage :

- Les gros écoulements doivent être endigués avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.
- Nettoyer la superficie avec précaution afin d'éliminer la pollution résiduelle
- Tout absorbant utilisé pour éponger des fuites doit être détruit rapidement, selon la réglementation locales, de préférence par incinération; les cas de combustions spontanées de linges imbibées de parfums ou d'arômes sont bien connus. Les épandages doivent être contenus par des moyens appropriés et les déchets associés traités en accord avec la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 de la présente fiche de sécurité le cas échéant.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Porter des EPI adaptés : gants ( de préférence en caoutchouc naturel) et un appareil des yeux/du visage.
- Manipuler dans des locaux bien aérés, ventilés si nécessaire à une température aussi basse que possible en évitant au maximum l'accumulation de poussières.
- Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute autre source potentielle d'ignition (équipement électrique)

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

RAIFORT HE

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène
- Refermer les emballages après utilisation.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stocker les produits dans leurs bidons d'origine, de préférence bien pleins et parfaitement bouchés, dans un endroit sec et frais. Ne pas réutiliser les récipients vides.
- Conserver à l'abri de l'air et de la lumière.
- Eviter toute exposition inutile.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants aux valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail (VLEP) :

Aucune données disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique :** Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

**Equipements de protection individuelle :**

- Protection des mains : Porter des gants.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.
- Protection respiratoire : Porter un masque.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation



-Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Durée de vie : **24 mois, après ce délai, la qualité doit être contrôlée.**

POINT DE CONGELATION (C°) : **ND**

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

RAIFORT HE

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

POINT D'INFLAMMATION :	<b>ND</b>
TEMPERATURE D'AUTO IGNITION :	<b>ND</b>
LIMITES D'EXPLOSION :	<b>ND</b>
Apparence :	<b>Liquide</b>
Couleur :	<b>Jaune pâle à jaune ambré</b>
Odeur :	<b>Acre ; puissante ; végétale ; de soufre ; métallique ; de racine</b>
Densité relative (d20/20) :	<b>[0.990 ; 1.060]</b>
Indice de réfraction 20°C :	<b>[1.510 ; 1.560]</b>
Point éclair :	<b>35°C</b>
Solubilité(s) :	<b>Insoluble dans l'eau, soluble dans l'éthanol</b>
POUVOIR ROTATOIRE (°) :	<b>[0° ; +2°]</b>
Pression de vapeur :	<b>ND</b>
Coefficient de partage n-octanol/eau :	<b>ND</b>
POINT DE FUSION :	<b>ND</b>
POINT EBULLITION °C :	<b>ND</b>
PH :	<b>ND</b>

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte.

### 10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité si on prend en considération les normes/indications d'entreposage et manipulation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les sources de chaleur excessive (flamme nue, étincelles...)  
Ne pas chauffer les récipients fermés.  
Eviter le contact avec des agents oxydants.

### 10.5. Matières incompatibles

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

RAIFORT HE

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

Donnée non disponible

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Éviter le contact avec toute flamme ou étincelle. Éviter les surchauffes et les rayons directs du soleil. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	Donnée non disponible
b) Corrosion cutanée/irritation cutanée	Se référer à la rubrique 2, si applicable
c) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Se référer à la rubrique 2, si applicable
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Se référer à la rubrique 2, si applicable
e) Mutagénicité sur les cellules germinales	Se référer à la rubrique 2, si applicable
f) Cancérogénicité	Se référer à la rubrique 2, si applicable
g) Toxicité pour la reproduction	Se référer à la rubrique 2, si applicable
h) Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT)- exposition unique	Se référer à la rubrique 2, si applicable
i) Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT)- exposition répétée	Se référer à la rubrique 2, si applicable
j) Danger par aspiration	Se référer à la rubrique 2, si applicable

DL50 (cutanée / rat) mg/kg : **ND**

LD50 ORAL/RAT (mg/kg) : **ND**

LC50 (inhalatoire) : **Allyl isothiocyanate - CAS N° 57-06-7 : Acute toxicity estimate: 0,5 mg/l - Exposure time: 4 h - Test atmosphere: vapour - Method: Calculation method**

TOXICITE ORALE : **Allyl isothiocyanate - CAS N° 57-06-7 : Acute toxicity estimate: 500 mg/kg - Method: Calculation method**

TOXICITE DERMAL : **Allyl isothiocyanate - CAS N° 57-06-7 : Acute toxicity estimate: 300 mg/kg - Method: Calculation method**

PRESENCE DE CMR : **ne contient pas de substances CMR (substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction), catégories 1A, 1B et 2 du règlement (CE) n°1272/2008.**

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

LESIONS OCULAIRES GRAVES /IRRITATION OCULAIRE : **Allyl isothiocyanate - CAS N° 57-06-7 : Provoque une grave irritation des yeux**

CORROSION CUTANEE /IRRITATION CUTANEE : **Allyl isothiocyanate - CAS N° 57-06-7 : Provoque une irritation de la peau**

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

RAIFORT HE

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## 13. ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Produit** : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés** : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

## 14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR:



IMDG:



IATA:



En cas de fuite accidentelle ou d'incendie durant le transport, se référer aux instructions données sous points 5, 6, 7 et 8 ci-dessus.

# Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

RAIFORT HE

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

## 14.1 Numéro ONU

ADR : 1545 ( Code Tunnel :(D/E) )

IMDG:1545

IATA :1545

N° ONU : **1545 (allyl isothiocyanate stabilisé ) code tunnel (D/E)**

## 14.2. Classe(s) de danger pour le transport et groupe d'emballage

ADR : ISOTHIOCYANATE D'ALLYLE STABILISÉ

IMDG:ISOTHIOCYANATE D'ALLYLE STABILISÉ

IATA :ISOTHIOCYANATE D'ALLYLE STABILISÉ

RID/ADR Classe (route) : **6.1+3 II - risque subsidiaire DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT**

IATA Classe (air) : **6.1+3 II**

IMDG Classe (mer) : **6.1+3 II - risque subsidiaire DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT -  
Polluant marin**

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlementations européennes

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Acronymes utilisés:

C.A.S: Chemical Abstract Service

TSCA: Toxic Substances Control Act

EINECS: European inventory of existing Commercial Chemical Substances

GHS Global Harmonized System

CLP: Classification and Labelling and Packaging of substances and mixtures

ADR: Agreement Dangerous goods by Road

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 19/07/2022

RAIFORT HE

Revision : 001NEW21-1-CLP du 19/07/2022

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné au moment de l'émission de cette fiche.

Les informations données dans cette fiche de sécurité sont en accord avec le Règlement **1907/2006/CE du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)** établissant une Agence Européenne des produits Chimiques, **(modification par le règlement 2015/830, 2020/878 (annexe II du REACH)**, amendant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement du Conseil (CEE) n° 793/93 et le Règlement de la Commission (EC) n°1488/94, ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE, et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE, 200/21/CE et selon le Règlement 453/2010/CE du 20 mai 2010.

L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à un usage autre que celui pour lequel il a été conçu.

DATE DE REVISION :

**19/07/2022**